



## QUESTURA DI TORINO

Divisione Anticrimine

Protection des Mineurs—Anti Stalking

## QUESTURA DI TORINO

Divisione Anticrimine  
*Protection des Mineurs*  
*Anti stalking et*  
*violence de genre*

LA POLICE INFORME

Corso Vinzaglio nr. 10

10122- TORINO

Tel. 011/5588314-468

*ES-TU LA VICTIME*

*D' UNE VIOLENCE*

*DOMESTIQUE?*

[anticrimine.quest.to@pecps.poliziadistato.it](mailto:anticrimine.quest.to@pecps.poliziadistato.it)

[questura.divisioneanticrimine.to@poliziadistato.it](mailto:questura.divisioneanticrimine.to@poliziadistato.it)

Si tu es la victime d'une violence domestique, tu peux affronter ce problème qui t'afflige grâce à l'aide de la **Police Nationale Italienne**.

Cette violence peut frapper n'importe qui, partout dans le monde et dans tout contexte social et économique

Les victimes de la violence domestique éprouvent des sentiments de culpabilité et de honte, la peur de perdre leurs fils et de subir des vengeances, donc elles ont peur de dénoncer : ces sentiments sont les premières conséquences de la violence.

Parfois, les victimes pensent que leur persécuteur pourra changer en vertu de l'amour inconditionnel qu'elles éprouvent envers lui.

Les persécuteurs exercent leur domination grâce aux états d'âme de leurs victimes. A l'intérieur du foyer domestique ils se sentent invincibles.

### **COMMENT NOUS POUVONS T'AIDER**

Adresse-toi au Bureau de Police le plus proche pour obtenir des conseils et des informations.

Ton problème ne peut se résoudre que si tu lui fais franchir les murs de ton foyer domestique.

Suite à ton courage de dénoncer les faits, les organisations et les institutions, que tu peux contacter même sur le web, pourront finalement t'aider.

Même ceux qui sont simplement informés sur une violence, peuvent s'adresser aux forces de police pour déclarer ce qu'ils savent et, dans ce cas, la loi leur garantit l'anonymat.

### **RÉFÉRENCES LÉGALES**

La loi prévoit plusieurs modalités d'intervention :

Le délit le plus grave prévu par la législation italienne, aux termes de l'article 572 du code pénal, est le délit de maltraitance envers les membres de sa propre famille et envers tous ceux qui vivent sous le même toit.

La loi 119 du 15.10.2013 prévoit la possibilité d'admonester le responsable d'une violence domestique (physique / sexuelle / économique / psychologique).

La mesure de l'admonition, émise par le "Questore" (Préfet de Police) a été appliquée efficacement depuis 2009 pour les délits d'harcèlement « stalking » (art. 612 bis du code pénal).

En cas de flagrant délit de maltraitance et d'actions persécutrices, l'arrestation est obligatoire.

La circonstance aggravante visée par l'article 61, 11 quinquies du code pénal s'applique si un mineur de moins de 18 ans assiste tout simplement à un délit de maltraitance

Contre le responsable en flagrant délit de maltraitance familiale, de coups et de lésions personnelles dans le contexte d'une violence domestique et d'actes persécuteurs, la loi 119/2013 prévoit la mesure conservatoire de l'éloignement d'urgence de l'habitation de sa famille (art. 384-bis cpp) et l'interdiction de s'approcher aux lieux fréquentés habituellement par la victime.

L'assistance légale gratuite est accordée aux victimes d'une violence.